

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAYAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

15 Décembre 1873.

Chronique générale.

Versailles retentissait, mercredi, des échos du procès Bazaine. Bien qu'il n'ait qu'une relation indirecte avec la politique, ce procès a été l'occasion d'un mouvement d'opinion qu'il importe de noter.

Depuis plusieurs jours, la physionomie des débats et l'attitude du défenseur du maréchal faisaient pressentir l'arrêt qui a été rendu.

Aussitôt nous avons vu éclater dans l'opinion des masses un mouvement d'approbation qui allait presque jusqu'à la dureté à l'encontre de l'accusé.

Trianon est à 2 kilomètres de Versailles. L'avenue qui y conduit était couverte depuis quelques jours de brouillard et de verglas. Rien n'a pu arrêter la curiosité publique. Mardi soir, à neuf heures, près de deux mille personnes stationnaient sur cette avenue, piétinant sur la glace, mais attendant de pied ferme les résolutions du conseil de guerre.

C'est vers neuf heures et demie que la première nouvelle a circulé dans la foule. On a exagéré en disant que la foule l'a accueillie par des cris de joie. Il n'a pas été poussé un seul cri, mais nous pouvons affirmer que le langage unanime était l'approbation, une approbation ferme, froide, plus réfléchie qu'on ne le pense, et peut-être même plus féconde en conséquences qu'on n'a pu le prévoir.

Le sujet dominant de ces dialogues était l'effet que la condamnation pourrait produire sur l'armée.

Voilà l'armée de Metz justifiée, disaient les uns. — Oui, répondaient les autres, mais cela doit apprendre aux officiers ce qu'ils gagnent à faire de la politique.

Le mot nous a paru tomber assez juste, par ce temps de candidatures militaires.

Quant au conseil de guerre (et surtout son président) il était dans toutes les bouches. On ne saurait nier que cette présidence n'ait beaucoup grandi le duc d'Aumale. C'est un fameux lapin, disaient tous les ouvriers en entrant chez les marchands de vin.

Dans les hautes classes, chacun dit qu'il a présidé avec dignité.

M. Lachaud même, prétend-on, qui est venu après la séance dîner à l'hôtel des Réservoirs, aurait laissé échapper cette parole : « Si j'avais pu prévoir une pareille présidence, je ne me serais pas chargé de cette affaire. »

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que sous le gouvernement de M. Thiers, lorsque le conseil d'enquête présidé par le maréchal Baraguey-d'Hilliers eut statué et conclu au renvoi devant un conseil de guerre du maréchal Bazaine, celui-ci se présenta chez M. Thiers et le ministre de la guerre d'alors, le général de Cissey, à qui il répugnait beaucoup de poursuivre un supérieur sous les ordres duquel il avait été pendant la guerre, et demanda lui-même instamment à être jugé. Sa conscience ne lui reprochait rien, disait-il, il voulait des juges.

Après le 24 mai, le bruit a couru un instant que Bazaine serait mis en liberté et que son procès n'aurait pas de suite ; mais le maréchal renouvela alors ses instances auprès du gouvernement de Mac-Mahon, et demanda de nouveau à passer en jugement.

On lit dans la *Liberté* :

« Le bruit circule qu'un des membres de la droite va demander la mise en accusation de M. Gambetta. »

Nous ignorons, dit *Paris-Journal*, jusqu'à quel point l'information de notre confrère est fondée ; mais ce dont nous sommes certains, c'est que l'idée de poursuivre le 4 septembre dans ses auteurs, — idée que nous avons été des premiers à émettre, ajoute le

même journal, — fait chaque jour de rapides progrès à la Chambre et dans le pays.

D'un autre côté, si cette demande de mise en accusation devait être formulée, par qui le pourrait-elle être mieux que par les membres de la droite, qui ont poussé l'abnégation patriotique jusqu'à combattre pendant la guerre sous les ordres de M. Gambetta ?

A qui appartiendrait-il mieux qu'à eux de porter à la tribune cette juste revendication de l'opinion publique, cette revanche des répugnances qu'ils ont si patriotiquement refoulées pendant la lutte ?

Empressons-nous de rendre justice à la presse parisienne. En présence du terrible jugement de mercredi, en présence de cette condamnation, les plus hostiles jusque-là à M. le maréchal Bazaine se sont tus. Ni le *Rappel*, ni l'*Événement*, ni le *XIX^e Siècle*, ni le *Siècle*, ni l'*Opinion nationale* n'ont eu le courage de triompher. Ils ont senti, comme le dit très-bien ce dernier journal, que « devant ce verdict, le recueillement devient un devoir. »

On a appris le départ presque immédiat de M. le duc d'Aumale pour le siège de son commandement, à Besançon. Il doit tarder en effet au prince de respirer un autre air que celui de Trianon. S'il a fait preuve, dans la tâche douloureuse à laquelle il n'avait pu se refuser, d'une intelligence supérieure et d'une courtoisie égale à sa fermeté, nous le plaignons de toute notre âme d'avoir eu à démontrer dans un si triste débat ce que vaut son intelligence. Jamais épreuve ne fut plus dure et plus ingrate. On ne sait s'il faut louer ou plaindre davantage le président du 4^e conseil de guerre.

La supériorité avec laquelle il a conduit les débats, la résignation avec laquelle il en a accepté la terrible responsabilité ne désarmeront pas la calomnie, d'autant plus acharnée que celui auquel elle s'attaque est plus haut placé.

Nous rougirions de nous faire l'écho des

bruits parvenus à nos oreilles qui accusent déjà le prince de calculs ambitieux dans une tâche où lui n'a songé qu'à donner la mesure de son dévouement au pays et au devoir.

M. le duc d'Aumale assistait jeudi à la réunion de l'Académie.

Il aurait dit en sortant à quelques amis : « C'était hier le jour le plus pénible de ma vie ! »

Un arrêté du général Chanzy, en date du 28 novembre, rétablit à Oran, Tleceem et Mostaganem, les écoles congréganistes municipales supprimées par décision des conseils municipaux de ces trois communes.

Le secrétaire perpétuel de l'Académie française a communiqué à ses confrères, dans les séances des 4 et 9 décembre, les lettres par lesquelles MM. Belmontet, A. de Ségur et J.-J. Weiss posent leur candidature à l'un des trois fauteuils vacants.

M. Guizot, de retour à Paris pour y passer l'hiver, assistait à la dernière séance.

Nous lisons dans l'*Echo de la Province*, de Toulouse :

« M. Montagne, curé de Pibrac, a déposé hier sur la chaise de sainte Germaine les épaulettes d'un de nos compatriotes, M. B... (Gabriel), capitaine dans un régiment d'infanterie de ligne. C'est l'accomplissement d'un vœu à sainte Germaine fait par le jeune officier à la sanglante bataille de Gravelotte. »

Resté seul debout, quoique blessé, au milieu de sa compagnie écrasée par la mitraille, il reporta ses pensées à cet instant suprême sur la bergère de Pibrac, patronne de son pays natal. Il fut sauvé de la mort, et, par reconnaissance, il envoya à sa protectrice les épaulettes qu'il portait à la sanglante journée du 16 août 1870.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VIVE LA FRANCE !

Souvenirs d'un volontaire de l'armée de l'Est.

Je n'ai jamais été plus près du désespoir qu'à notre entrée en Suisse. Après ce que j'y ai vu de mes yeux et entendu de mes oreilles, j'en suis sorti fortifié et plein d'espoir. J'y étais entré avec l'idée que tout était fini pour nous ; j'en ai rapporté l'espoir que nous pouvions tout recommencer. J'y ai compris que les étrangers ont de nous meilleure opinion que nous-mêmes, et que si nous voulions mettre la main à l'œuvre avec courage, notre malheur pouvait encore se réparer.

I.

C'était par une triste journée de la fin de janvier. Depuis le matin nous pataugions

dans la boue et dans la neige. Quelle misère ! Mais on y était si habitué qu'on ne s'en plaignait plus. Tout d'un coup on nous fit faire halte. Le bruit courut qu'il venait d'arriver des ordres du général en chef. Les officiers se réunirent autour du colonel.

— Qu'est-ce qu'il y a encore ? nous demandions-nous les uns aux autres.

Notre vieux lieutenant, qui revenait en hâte de notre côté, avec la figure d'un homme désespéré, entendit cette question. Il se tourna vers nous ; mais, au moment de répondre, il se mordit la moustache pour ne pas pleurer.

— Il y a, dit-il enfin, que nous sommes cernés. Il y a que nous sommes forcés de nous réfugier en Suisse.

Tous les soldats se regardèrent d'abord sans rien dire. J'ai vu là des regards que je n'oublierai de ma vie.

— Mais nous ne demandons qu'à nous faire tuer ! dit une voix vibrante derrière mon épaule.

— C'est vrai ! c'est vrai ! murmurèrent plusieurs autres voix.

Et moi, je dis comme les autres :

— C'est vrai !

Le lieutenant nous regardait ; mais il ne pouvait parler, son émotion était trop forte. Machinalement, il avait fait passer son sabre de sa main droite dans sa main gauche, et il en serrait violemment la poignée contre sa poitrine. Comme les autres compagnies se mettaient lentement en marche, pour obéir aux ordres reçus, il essaya de commander les mouvements, mais la voix lui manqua. Alors il nous fit signe de la main droite, et l'on n'entendit plus que le bruit sourd de nos pas dans la boue. Il y avait beaucoup d'hommes qui pleuraient.

II.

La campagne que nous traversions me parut affreuse ; on dit cependant qu'elle est belle en été. Mais les coteaux couverts de neige semblaient trop rapprochés et tranchaient durement sur un ciel sombre et bas. Les routes étaient défoncées ; l'on entrait dans la boue jusqu'aux genoux. Enfin nous

aperçumes les fils noirs d'un télégraphe, les poteaux qui bordaient une voie ferrée, et nous arrivâmes à une petite station où nous attendait un long convoi de wagons de toute espèce.

— Pressez-vous ! pressez-vous ! disaient les officiers en marchant à grands pas le long de la voie.

Dans mon empressement à obéir, je manquai le marche-pied de mon wagon, et je serais tombé si un vieil employé du chemin de fer ne m'eût soutenu par-dessous les bras. Cet homme avait une bonne et honnête figure et me regardait avec intérêt. Mais mon cœur était fermé par l'excès de la souffrance et du désespoir ; mes nerfs étaient irrités par la fatigue et le manque de sommeil et de nourriture : je me mépris sur l'expression de sa physionomie. Je pris pour une curiosité importune ce qui n'était qu'un intérêt bienveillant :

— Et puis après ? lui dis-je avec violence.

— Rien, mon enfant, rien ! répondit-il avec bonté.

Comme il fermait doucement la portière,

» C'est là un acte de foi des plus touchants et qui honore d'une façon toute particulière le jeune et brillant officier. »

LE LENDEMAIN DE LA SENTENCE.

Sous ce titre, M. H. de Pène publie dans *Paris-Journal* un long article auquel nous empruntons le passage suivant :

« Sept généraux assemblés à Trianon ont immolé à l'inflexible discipline un de leurs frères d'armes, un de ces soldats qu'on admire même en les déclarant coupables, et ce sacrifice qui leur a tant coûté est interprété par les héros du 4 septembre et du 18 mars comme une victoire personnelle pour eux et le chapitre premier de leur revanche.

» Ils ne comprendront la vraie portée de la sentence rendue contre Bazaine et l'esprit qui a animé ses juges, dévoués à leur tâche cruelle, que lorsqu'ils verront la justice poursuivre la capitulation de Paris, après avoir poursuivi la capitulation de Metz, et demander à la Défense nationale des comptes aussi sévères qu'au chef de l'armée du Rhin.

» Ce jour viendra. Il nous paraissait déjà nécessaire, à nous, avant le jugement rendu contre Bazaine. Il paraît, depuis vingt-quatre heures, prochain et inévitable à tous ceux dont le fanatisme démagogique n'a pas perverti l'entendement.

» Mais tout ne sera pas dit encore, quand la loi de l'égalité devant l'expiation aura atteint — après Bazaine — Trochu, Jules Favre et compagnie, d'une part ; Gambetta et sa séquelle, d'autre part.

» Il nous restera à tous à prouver que nous n'avons pas eu dans ces coupables et ces incapables un personnel de gouvernement digne de nous et que nous valions mieux que ceux que nous aurons condamnés.

» La sévérité pour autrui, l'indulgence pour soi-même, tel n'est pas pour un peuple le chemin de la réhabilitation.

» Rédiger contre ses chefs tombés une sentence de mort et d'indignité, puis se laver les mains et aller applaudir l'*Oncle Sam* ou la *Jolie Parfumeuse* ; avoir, dans le jour, le spectacle d'un conseil de guerre ou d'une cour d'assises et, le soir, savourer les gaietés de la comédie ou les délices de l'opérette, cela fait bien des plaisirs à la fois pour une nation qui avait tant promis et tant besoin de faire pénitence.

» Qu'aucun coupable n'échappe et que tous soient traduits devant la juridiction dont ils relèvent. Rien de mieux, à condition que le public se comprenne lui-même dans ses sévérités légitimes, et que, frappant dans tous les camps les chefs qui ont péché, il ne prétende pas conclure de leur culpabilité à sa propre innocence.

» La série des grands procès est commencée. Elle a débuté par un coup de tonnerre. Elle va continuer fatalement ; mais cela fait, nous n'aurons rien fait si la nation, expurgée par ses coupables en renom, reste dans l'impuissance, fruit de l'impénitence.

» En face du grand procès militaire qui vient de finir et des procès militaires et politiques qui lui feront suite, et que nous réclamerons sans relâche, parce que la justice doit avoir son cours jusqu'au bout sous peine de se trahir elle-même, l'Assemblée et le pouvoir qui émane d'elle ont à gagner leur cause devant le tribunal de la France et du monde.

» Nous avons tous commis des fautes immenses, dont aucune n'est encore irréparable, mais qui finiraient, en se prolongeant, par nous ôter un jour jusqu'au droit de punir et jusqu'à la force de faire exécuter nos jugements.

» C'est la discipline de la nation tout entière qui est atteinte ; c'est la droiture même du pays qui est en péril ; les idées fausses sont la monnaie qui circule le plus abondamment de main en main ; les plus mauvais enseignements sont le pain quotidien des foules ; l'armée tient bon ; combien de temps résistera-t-elle à la contagion ? Il est grand temps de ne se faire aucune illusion.

» Jugeons-nous nous-même sans pitié ; contemplant nos œuvres depuis trois ans ; le jugement du maréchal Bazaine nous donne une leçon de sévérité, qui ne portera ses fruits que si nous étendons à toutes les fautes une rigueur pareille et si nous faisons régner partout la loi inflexible, comme à Trianon. »

Le *Gaulois* fait une réimpression fort curieuse : c'est un article de l'*Electeur libre*, journal de M. Ernest Picard, à la date du 3 novembre 1870 :

BAZAINE.

Pourquoi crier à la trahison, à propos de la reddition de Metz et de la capitulation de Bazaine ?

Bazaine, dit-on, a commis une infamie, Bazaine a traité au nom de Napoléon III, et c'est sous l'égide de l'empire défunt qu'il a rendu Metz au roi de Prusse.

Rien n'est vrai de tout cela, et l'on sait aujourd'hui que le défenseur de Metz s'est conduit en Français et en soldat.

Lorsque le prince Frédéric-Charles, aux premières propositions de Bazaine, répondit qu'il avait mission éventuelle de n'accepter la capitulation qu'au nom de Napoléon III (le gouvernement prussien ne reconnaissant point la République française), le maréchal refusa formellement de traiter. Ce fut alors qu'il envoya le général Boyer au quartier général de Versailles pour changer, sous ce rapport, les dispositions du roi Guillaume, qui, désireux jusqu'à l'impatience d'être enfin maître de Metz, n'insista pas sur une exigence vraiment étrange.

Voilà la vérité.

Après une lutte héroïque de deux mois et demi, après des prodiges de valeur, après des fatigues sans nombre, Bazaine a succombé : il est tombé honorablement, après avoir noblement fait son devoir, et il s'est rendu au vainqueur au nom de la France seule et du gouvernement qu'elle s'est donné.

Bazaine, reconnaissons-le donc loyalement, BAZAINE A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE.

Ainsi s'exprimait, il y a trois ans, la feuille républicaine.

MM. Adolphe et Albert Bazaine, le premier officier d'artillerie, le second officier de chasseurs à pied, ont, dès jeudi matin, envoyé leur démission à leurs chefs de corps.

En vertu du jugement qui le frappe, le maréchal Bazaine a été rayé des contrôles de l'armée française. Il a perdu, à compter du 10 de ce mois, ses titres, grades et dignités. L'épreuve de l'*Annuaire militaire* qui doit paraître à la fin de janvier va être corrigée dans ce sens. Bazaine ne doit plus y figurer.

Voici, d'après l'article 409 du Code de justice militaire, les effets de la dégradation militaire :

La dégradation militaire entraîne :

1° La privation du grade et du droit d'en porter les insignes et l'uniforme ;
2° L'incapacité absolue de servir dans l'armée à quelque titre que ce soit, et les autres incapacités prononcées par les articles 28 et 34 du Code pénal ordinaire ;

(Ces incapacités sont : l'exclusion de tout emploi ou fonctions publiques ; — la privation du droit de vote ; — l'incapacité d'être juré, expert, témoin en justice, de faire partie d'un conseil de famille, d'être tuteur-curateur ; — la privation du droit de port d'armes, l'interdiction de faire partie de la garde nationale, de tenir école) ;

3° La privation du droit de porter aucune décoration et la déchéance de tout droit à pension et à récompense pour les services antérieurs.

L'ILE SAINTE-MARGUERITE.

On croit, ainsi que nous l'avons dit déjà, que le maréchal Bazaine sera envoyé au fort de l'île Sainte-Marguerite pour y subir sa peine.

L'île Sainte-Marguerite est située en face de Cannes. Sa distance de la côte n'est que de 2 kilomètres.

Cette île a six kilomètres de longueur sur une largeur moyenne de 4,500 mètres.

Le fort, qui est le seul endroit habité de l'île, se trouve à la pointe de l'Est, qui regarde la pointe d'Antibes. A l'autre extrémité se trouve un grand jardin clos renfermant les plus beaux orangers de la contrée.

Le reste de l'île est formé d'un bois de myrthes et de chênes verts. Le fort de Sainte-Marguerite a servi de prison aux prisonniers arabes des dernières insurrections de l'Algérie. Un bras de mer sépare l'île de l'île St-Honorat, achetée, il y a quelques années, par un Anglais.

On voit dans l'île Saint-Honorat les ruines du monastère de Lerins, le plus ancien qui ait existé dans les Gaules. L'île Sainte-Marguerite et l'île Saint-Honorat forment le groupe des îles Lerins.

Je m'assis dans un coin du wagon ; j'appuyai mes deux coudes sur mes genoux, ma figure sur mes mains, et je me mis à pleurer amèrement.

Personne ne parlait dans le wagon. Ceux qui avaient encore du tabac fumaient ; les autres tâchaient de dormir (nous ne dormions plus depuis trois jours). Quant à moi, j'étais si harassé que je m'assoupis par degrés ; mais cet assoupissement n'était pas du repos : les images les plus terribles, les rêves les plus affreux, faisaient de ce demi-sommeil un pénible cauchemar.

III.

Quand le train s'arrêta, il faisait nuit. On nous dit de descendre, nous descendîmes, et, tant bien que mal, nous formâmes les colonnes. Je fut tout surpris de trouver un zouave à mes côtés ; il s'était perdu dans les neiges et s'était réuni à nous. Comme il était plus robuste et plus expérimenté que moi, il m'aidait à porter mon fusil et mon sac, dont la bretelle me coupait l'épaule. La ré-

verbération de la neige répandait une demi-lumière dans les ténèbres de la nuit, et, par moments, j'entrevois la figure du zouave. Il avait toujours les regards fixés en avant, sans jamais tourner la tête ni à droite, ni à gauche ; à travers ses grandes moustaches blondes, j'apercevais ses dents serrées, entre lesquelles passait un souffle saccadé, et parfois un bref gémissement de fureur contenue.

Je crus d'abord qu'il était blessé ; mais il marchait d'un pas trop ferme. Vingt fois je fus sur le point de lui demander ce qu'il avait ; mais j'étais si engourdi par le froid, si abattu par la fatigue et l'idée de la défaite, que chaque fois le courage me manquait. Je me décidai pourtant :

— Zouave, qu'avez-vous donc ? lui dis-je d'une voix entrecoupée.

Il me regarda d'abord d'un air surpris. Ses yeux brillaient du feu de la fièvre.

— Ce que j'ai ? dit-il enfin.

— Oui.

— J'ai... que c'est le commencement de la fin... Voilà ce que j'ai !... — Ah ! mal-

heure ! il me demande ce que j'ai !

Le regard qu'il me lança fit courir un frisson dans mes veines. Je me réveillai brusquement comme d'une léthargie. La vérité m'apparut dans toute son horreur. Oui, il avait raison ; c'était le commencement de la fin ; et je vis, comme à la lueur d'un éclair, le pays envahi de tous les côtés ; ses dernières armées détruites ou prisonnières, et derrière tout cela, le bon plaisir du vainqueur.

IV.

Je ne sais pas depuis combien de temps nous marchions, lorsque je me heurtai brusquement contre l'homme qui marchait devant moi. Il y avait un temps d'arrêt ; je ne m'en étais pas aperçu.

— Qu'est-ce que c'est ? demandai-je machinalement.

Ce fut le zouave qui me répondit :

— C'est la frontière ! dit-il d'un ton sec. C'est là que nous posons les armes !

Alors il prit sa grande barbe à poignée et ne dit plus un mot.

LETTRE AU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Trianon-sous-Bois, 12 novembre 1873.

Monsieur le maréchal,

Vous vous êtes rappelé le temps où nous servions la patrie l'un à côté de l'autre : je crains que votre cœur n'ait dominé la raison d'Etat !

Je serais mort sans regret, car la demande en grâce que vous ont adressée mes juges venge mon honneur.

Agrérez, monsieur le maréchal, l'assurance de mon respect.

BAZAINE.

LETTRE DE M. LACHAUD A M. THIERS.

Monsieur le député,

Après la terrible sentence qui vient de frapper M. le maréchal Bazaine, j'ai un devoir à remplir.

Vous avez — comme président de la République — accordé à M. le maréchal Bazaine, qui vous le demandait instamment, le droit d'expliquer sa conduite devant des juges. Je vous en remercie, et le condamné du 4^e conseil de guerre vous en remercie par ma voix.

Vous avez, dans l'impartialité de votre conscience et dans la perspicacité de votre esprit, cru fermement à l'innocence du maréchal. Je vous en remercie.

Vous m'avez encouragé de votre sympathie pour l'accusé, et soutenu de vos avis. Je vous en remercie.

Aujourd'hui, tout est fini ; mais la reconnaissance du maréchal Bazaine et la mienne savent se souvenir.

Une douloureuse expérience a déjà fait connaître à la France la sagacité de vos vues et la sagesse de vos conseils ! L'avenir lui prouvera que, cette fois encore, vous ne vous étiez pas trompé !

Veillez agréer, monsieur le député, la nouvelle assurance de mes sentiments très-respectueux.

Ch. LACHAUD.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La sépulture de M. l'abbé Fourmy a été pour notre ville l'occasion d'une éclatante manifestation de foi, d'amour filial et de reconnaissance. Plus de mille personnes se pressaient autour du cercueil de ce vénérable prêtre, et sans distinction de rang, de fortune, de parti, venaient rendre un dernier hommage à sa mémoire. De plus, beaucoup de ses anciens paroissiens ont manifesté le regret de ne pouvoir se joindre au cortège, retenus chez eux le samedi par les obligations de leur position.

Les pauvres qu'il a tant aimés étaient, par le nombre, au premier rang, et décrivait autour du catafalque un cercle large et compacte d'où s'échappaient à chaque instant des témoignages non équivoques d'un religieux respect et d'une vive sympathie.

Je fis un pas hors du rang pour voir ce que c'était que cette frontière ; mais je n'aperçus rien d'abord que la lueur de quelques lanternes et des ombres qui s'agitaient. A mesure que nous avançons lentement, en piétinant dans la boue, les objets devenaient plus distincts à ma vue. Un piquet de soldats suisses était là sous les armes. Je les voyais maintenant, avec leurs petits shakos à visière ronde, et leurs grandes capotes grises. Des sentinelles se promenaient l'arme au bras, le reste du piquet regardait. Le drapeau de la Confédération helvétique flottait près d'une des lanternes. A mesure que nos hommes arrivaient, on les voyait se baisser, se relever au bout d'un instant et rejoindre ceux qui étaient devant.

(La fin au prochain numéro.)

Ceux qui avaient été les plus chers à son cœur pendant son long apostolat à Saumur se réunissaient le plus près de son corps au moment où il allait être confié à la terre.

Le deuil était conduit par des petits-neveux et des cousins du défunt, assistés de M. Bodin, maire de Saumur, de M. le procureur de la République et de M. Paul Ratouis, juge de paix.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Chalons, aumônier de l'hospice de Beaufort, Brouillet, curé du Louroux, Hortode, curé de Saint-Pierre de Cholet, et Robineau, curé de la Visitation de Saumur.

Un nombreux clergé, venu des points les plus éloignés du diocèse, s'était fait un devoir de se joindre à notre population et de prendre part à son deuil.

La messe a été célébrée solennellement par M. Henry, curé de Saint-Nicolas, assisté de diacre et sous-diacre; l'absoute a été donnée par M. Coulon, curé de Château-neuf.

Avant que le cortège ne sortit de l'église, M. Chesneau, vicaire général du diocèse, est monté en chaire et a remercié en quelques mots la nombreuse assistance de son concours empressé, si beau au point de vue religieux, si consolant aussi pour la famille de M. Fourmy; puis il a donné quelques détails sur la vie de ce vénérable prêtre qui a continué jusqu'à la fin de sa carrière, dans sa retraite de Saint-Martin de Beaupréau, cette même abnégation, ce même désintéressement qui édifièrent pendant trente-deux années la ville de Saumur.

Après l'absoute, le cortège s'est mis en marche pour le cimetière. Les enfants de l'école chrétienne des Frères tenaient la tête et formaient une double haie à côté du clergé.

Les petites filles de l'orphelinat Saint-Joseph, œuvre privilégiée du bon prêtre, avec les orphelines de l'ouvroir Delanoue, marchaient immédiatement derrière le corbillard; puis, à droite et à gauche du deuil, les enfants de l'école des Sœurs de Saint-André, de l'école communale laïque, et les membres des diverses congrégations établies dans notre ville.

Au cimetière, plus de six cents personnes se sont trouvées réunies autour de sa tombe, et, sur le bord de cette fosse encore ouverte, M. Louvet, qui, pendant tant d'années, a pu apprécier le père que l'on pleurait, l'apôtre et l'homme privé, s'est fait en ces termes l'interprète des sentiments de tous ceux qui l'écoutaient :

« Messieurs,

Après la touchante allocution qui vient d'être prononcée du haut de la chaire sacrée, il reste peu de choses à dire; et cependant il paraît convenable qu'une voix se fasse entendre encore, au nom de tous, sur le bord de cette fosse, pour saluer d'un dernier adieu le saint prêtre et l'ami vénéré que la mort vient de nous ravir.

Il y a des vies qui sont plus éloquentes que tous les discours. De ce nombre est celle de l'homme de bien dont nous entourons en ce moment la dépouille mortelle. M. l'abbé Jean Fourmy a été curé de Saumur pendant plus de trente années : cette longue et belle carrière s'est écoulée parmi nous sans qu'aucun fait retentissant ne soit venu la signaler à l'attention du monde. Mais, vous le savez, Messieurs, ceux qui font le plus de bruit sur cette terre ne sont pas ceux qui font le plus de bien; et si une foule immense, émue et recueillie s'incline aujourd'hui avec un pieux respect devant ce cercueil, c'est qu'apparemment elle se trouve en présence d'éminentes vertus et de grands mérites, auxquels elle veut rendre un suprême et solennel hommage.

Des mérites et des vertus, Messieurs! qui donc, plus que M. l'abbé Fourmy, peut en revendiquer sa part? Et lorsqu'il y a trois jours, après soixante-dix-neuf ans d'âge et cinquante-quatre années de sacerdoce, il a rendu à Dieu sa belle et sainte âme, quel long et magnifique cortège de bonnes œuvres a dû le précéder devant le Souverain juge? Qui pourrait compter les services de toute sorte qu'il a rendus à tous les habitants de notre ville indistinctement, aux grands comme aux petits, aux petits de préférence? Comment énumérer les misères qu'il a secourues, les douleurs qu'il a consolées, les courages abattus qu'il a relevés, les consciences troublées qu'il a raffermies, les âmes qu'il a reconquises à la foi, les œuvres pieuses qu'il a fondées et soutenues? Sa charité était inépuisable : comme saint Martin, il donnait tout, jusqu'à son

manteau; et quand il n'avait plus rien, il battait monnaie au moyen de l'immense clientèle d'estime et d'affection qu'il s'était acquise : c'était son capital de réserve. Frappant hardiment à toutes les portes, au nom des pauvres, ses enfants bien-aimés, il voyait les cœurs et les bourses s'ouvrir largement devant lui.

L'homme privé, Messieurs, était à la hauteur du prêtre chez M. Fourmy. Qui de nous pourra oublier son infatigable activité, la sûreté de son jugement, la fermeté de son caractère, sa fidélité dans les affections, et surtout cette intarissable verve de gaieté qui prenait sa source dans la satisfaction que donne le devoir accompli, dans le calme d'esprit que procure la foi, et dans cette sainte ivresse d'un cœur qui se sent en perpétuelle communion avec Dieu.

Frappé dans sa santé, il y a sept ans, par un coup imprévu et subit, il dut résigner ses fonctions curiales. C'était un grand et douloureux sacrifice.

Il l'accomplit avec une touchante simplicité. Il fit plus encore : par un sentiment d'exquise délicatesse, il comprit qu'il devait s'éloigner de Saumur. Mais son cœur était resté parmi nous. Du fond de sa retraite, il suivait avec une vive sollicitude tout ce qui pouvait intéresser sa ville d'adoption; et il a voulu qu'après sa mort son corps vint reposer auprès de ceux que pendant de longues années il avait aimés, enseignés et bénis.

Je m'arrête, Messieurs. En insistant sur cette noble vie, j'offenserais la modestie de celui que nous pleurons. Les vertus chrétiennes ressemblent à ces fleurs délicates qui perdent une partie de leur éclat et de leur parfum, lorsqu'on les expose à un jour trop vif. Il me semble, d'ailleurs, que j'entends M. l'abbé Fourmy nous dire, du fond de cette tombe : « N'attribuez pas à l'homme une trop grande part dans ses mérites : faites-les remonter à Dieu, de qui tout émane. Si j'ai fait quelque bien sur la terre, c'est la Religion qui me l'a inspiré, la Religion, dont j'ai été l'enfant et le ministre. C'est elle qui fait les hommes véritablement bons, dévoués et utiles. C'est elle seule aussi qui fait les nations grandes, fortes et libres. Quiconque veut fonder quelque chose en dehors d'elle, bâtit sur un sable mouvant et ne recueillera que des déceptions, des misères et des ruines. »

Voilà ce que nous dirait notre vénéré curé Fourmy. Voilà ce qu'il nous a enseigné lorsqu'il était parmi nous.

Heureux les hommes, Messieurs, qui, comme l'abbé Fourmy, ne meurent pas tout entiers sur cette terre, et qui, en allant recevoir là-haut la couronne qui leur est promise, laissent ici-bas après eux une sorte de sillon lumineux qui les continue, c'est-à-dire de grandes leçons à méditer et de salutaires exemples à suivre. »

C'est dimanche 7 décembre, à 6 heures du matin, en montant à l'autel pour dire sa messe, que M. Fourmy a été frappé d'une nouvelle attaque de paralysie.

Tout-à-coup les jambes lui ont manqué, et il serait tombé à la renverse sans la promptitude et l'énergie du choriste qui s'est porté à lui. Des soins empressés lui ont été donnés aussitôt, mais déjà le mal était complet : la parole avait entièrement disparu et les membres étaient inertes.

Pendant trois jours, M. Fourmy est resté sur son lit sans mouvement, mais avec toute sa connaissance, et il s'est montré d'une résignation chrétienne admirable.

Plein de confiance dans la miséricorde de Dieu, il a vu la mort arriver avec le plus grand calme, sans jamais manifester le moindre regret, faire entendre le moindre plainte.

Encore un accident dû à l'imprudence. Le 9 du courant, le nommé Thebault, tache-cheron sur la ligne de Poitiers à Saumur, se trouvait sur une machine du chemin de fer, au lieu appelé la Grotte-à-Chamard. Il était porteur d'un fusil qu'il déposa sur la machine. Peu de temps après, le chauffeur de la locomotive fit un mouvement, qui communiqua un léger ébranlement au fusil, le coup partit, et la charge alla se loger dans la jambe du malheureux Thebault, un peu au-dessous du genou.

La blessure est grave, cependant elle ne présente aucun danger.

Le Journal de Rennes a publié l'arrêté suivant :

« Le préfet d'Ille-et-Vilaine, considérant que, dans la journée du 30 novembre dernier, deux gendarmes ont été assaillis et maltraités dans le bourg de Pleumeleuc (arrondissement de Montfort), par une bande de gens ivres qui s'opposaient à l'arrestation d'un individu coupable d'outrages et de voies de fait envers les agents de la force publique :

« Considérant que, tandis que s'accomplissait ce délit de rébellion, M. Lechaux, maire de Pleumeleuc, présent sur les lieux, loin d'interposer son autorité, est resté spectateur indifférent des péripéties de cette attaque odieuse, qui a duré trois quarts d'heure ;

« Considérant, en outre, que ce magistrat municipal a refusé aux gendarmes de faire connaître les noms de leurs agresseurs et de requérir une voiture pour emmener le prisonnier ;

« Qu'enfin, dans la soirée, il s'est rendu à la caserne en état complet d'ivresse, pour y réclamer le relâchement du détenu ;

« Considérant que, par cette attitude inqualifiable, le maire de Pleumeleuc a manqué à tous ses devoirs ;

« Arrête :

« M. Lechaux, maire de Pleumeleuc, est suspendu de ses fonctions pendant deux mois. »

EXPOSITION DE VINS A LONDRES.

Une exposition internationale de vins aura lieu à Londres au printemps prochain; elle s'ouvrira le jeudi de Pâques, 7 avril 1874, dans les cours du Royal Albert Hall, sous la direction d'une commission désignée par la reine.

La corporation du Royal Albert Hall donne ses caveaux sans rétribution; les exposants arrangeront à leurs frais les places qui leur seront concédées.

Les producteurs et négociants qui voudront exposer leurs vins devront indiquer le lieu d'origine de leurs vins et les noms des propriétaires des clos qui les produisent.

Les exposants devront adresser leur demande au secrétariat de la chambre de commerce de Reims, où des formules imprimées de demandes sont à leur disposition.

UN PEU D'HYGIÈNE.

Aux approches de l'hiver, quand les jours de brouillard, de pluie, de vent et de boue arrivent, nous devons nous mettre en garde contre la tendance assez générale de nous vêtir et de nous chauffer outre mesure. Beaucoup de personnes délicates, frileuses, en agissent ainsi; elles se surchargent de vêtements et surchauffent leurs appartements. Par là elles obtiennent un résultat tout opposé à celui qu'elles cherchaient. Elles ont chaud, il est vrai; mais combien ne sont-elles pas plus exposées et sujettes aux refroidissements et aux maladies qui en sont la suite, outre toutes celles qui ont pour cause un air étouffé et malsain? Loin d'éloigner d'elles les chances de maladies, elles ne font que les accumuler autour d'elles, et c'est miracle qu'elles parviennent à y échapper.

L'exercice, la marche au grand air sont encore les meilleurs et les plus sains des calorifères. Il vaut mieux forcer l'organisme à lutter, à réagir avec ses propres forces contre le froid que de lui donner trop de secours extérieurs. Sous l'influence de ces derniers, peu à peu la faculté de réaction se perd, et l'on se trouve sans défense pris un beau jour au dépourvu par la rigueur du froid.

Ami lecteur, voici de quoi piquer votre curiosité!

Connaissez-vous ce petit appareil indispensable à quiconque écrit et que l'inventeur dénomme *Encrier magique inépuisable*? Nous allons vous présenter cette petite merveille.

Figurez-vous un corps de bâtiment contenant un matériel considérable, c'est-à-dire : machines à vapeur, chaudières, concasseurs, broyeurs, malaxeurs, d'une part; d'autre part, un personnel nombreux, c'est-à-dire employés, ouvriers, manœuvres, etc., etc., dont l'ensemble constitue une usine en plein fonctionnement. Eh bien, tout cela se trouve condensé en un charmant petit appareil qu'on dénomme, à juste titre, *Encrier magique inépuisable*.

En effet, le fonctionnement de cet appareil est réellement merveilleux, car il suffit pour tout auxiliaire d'une carafe d'eau pour générer instantanément des encres noire, rouge, bleue, violette, verte, etc., et la quantité d'encre qu'on peut produire est en quelque sorte indéfinie.

L'Encrier magique, par cela même, est appelé à apporter les plus utiles réformes dans la fourniture des bureaux aussi bien que dans les classes.

Voilà, certes, le plus beau cadeau qu'on puisse faire à l'occasion du jour de l'An, car l'Encrier magique est un objet de première nécessité ainsi qu'un spécimen des dernières découvertes utiles de l'année 1873.

Faits divers.

Le général Chanzy vient d'être cruellement éprouvé : son jeune fils Lucien, âgé de dix ans, est mort des suites d'une chute. On l'a enterré vendredi.

Par suite de l'abordage de la *Ville-du-Havre* par le *Loch-Earn*, les gouvernements anglais et français vont faire, chacun de son côté, une enquête sur cette catastrophe.

On mande de Munich, le 10 décembre :

« Le choléra continue ses ravages. On a l'intention de fermer les écoles et l'université, car déjà bon nombre d'élèves ne suivent plus les cours.

« La municipalité a promis une prime de 375,000 fr. à celui qui trouverait un remède efficace contre le terrible fléau. »

Le général Ignatief, ambassadeur de Russie à Constantinople, et plus Parisien que Russe, vient d'être cruellement éprouvé. Il était dans ses écuries et caressait un cheval, fort doux d'ordinaire et qu'il a dressé lui-même au travail de haute école.

Il le tenait par la tête, regardant l'œil qui semblait malade depuis quelques jours, quand l'animal, sans faire la moindre mine méchante, a mordu le général à la bouche à un tel point, qu'il lui a enlevé toute la lèvre inférieure. La blessure, quoique très-grave, n'offre aucun sujet d'inquiétude à ses amis.

On se rappelle que pareil accident arriva en Crimée, au général Lespinnasse.

La compagnie Ullmann, dont l'insuccès a été si notoire pendant sa dernière tournée en France, part dans quelques jours pour la Belgique.

Souhaitons à Cicéron-Timothée-Trimmi et aux artistes qu'il accompagne que les Belges soient plus hospitaliers que les Nantais.

On se rappelle que Nantes n'a pas du tout goûté les périodes du pauvre conférencier et qu'elle a légèrement reconduit les artistes de M. Ullmann.

La représentation donnée au théâtre du Havre par les artistes de l'Opéra a été magnifique. La recette s'est élevée à 12,426 fr.

Le divorce vient d'être établi en Alsace-Lorraine par une loi endate du 27 novembre dernier.

Les lettres d'Égypte donnent les détails d'un vol colossal commis chez le bijoutier Rœman, d'Alexandrie. On aurait soustrait pour un million de diamants. La police fait des recherches actives.

Pour les articles non signés : P. GODT.

Promesses de mariage.

Louis Guérin, employé de commerce, et Augustine Courrier, sans profession, tous deux de Saumur.

Paul-Henri Gardon, sans profession, de Paris, et Cécile-Léontine Behier, sans profession (veuve), de Saumur.

Charles-Auguste Dron, teinturier, et Alphonsine-Adélaïde Souriceau, couturière, tous deux de Saumur.

ALLUMETTES CHIMIQUES

Les personnes des divers cantons des arrondissements de Saumur et de Baugé, qui désireraient sous-traiter de la vente des allumettes chimiques, peuvent s'adresser, dès aujourd'hui, à M. E. MOLLAY fils, rue Neuve-Beaurepaire, à Saumur.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, consti-

pations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

M^{me} la comtesse de Chazelle de Gourgue rapporte la cure d'une de *Gastralgie-Cancer*.

Cure N° 45,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 68,473.

M. Lacan père, de 7 ans de *Paralysie* des jambes, des bras et de la langue.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalesciers* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalesciers* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, épicière, rue Saint-Jean ; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 DÉCEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	58 90	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	817 50	17 50	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	262 50	»	7 50
4 1/2 % jouiss. mars.	83 90	»	40	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	433 75	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	73	»	»	Crédit Mobilier	333 75	»	5	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	362 50	»	»
5 % Emprunt 1871	»	»	»	Crédit foncier d'Autriche	530	»	3 75	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	93 10	»	05	Charentes, 400 fr. p. j. août.	347 50	»	2 50	OBLIGATIONS.			
— libéré	92 97	»	07	Est, jouissance nov.	492 50	»	1 25	Orléans	283 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	216 25	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov.	882 50	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée	281	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	416 25	1 25	»	Midi, jouissance juillet.	615	»	»	Est	289 50	»	»
— 1865, 4 %	445	»	»	Nord, jouissance juillet.	1030	»	5	Nord	287 25	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	289 75	»	25	Orléans, jouissance octobre.	830	1 25	»	Ouest	276 50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	255	»	1	Ouest, jouissance juillet, 65.	517 50	2 0	»	Midi	280	»	»
Banque de France, j. juillet.	4365	»	25	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	»	»	Deux-Charentes	250	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	560	»	5	Compagnie parisienne du Gaz.	715	»	»	Vendée	230	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»								

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus.			
9 — 02 — — — omnibus.			
1 — 33 — — — soir, —			
4 — 13 — — — express. omnibus.			
7 — 27 — — — —			
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — — omnibus.			
9 — 50 — — — express.			
12 — 38 — — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — — —			
10 — 30 — — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

Etudes de M^{re} BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, Et de M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

DE

1^o UNE MAISON
CAVE A DENEUR ET CAVEAU
2^o UN MORCEAU DE TERRE

Le tout situé au Petit-Puy, commune de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche onze janvier mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir, qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, le vingt-sept novembre mil huit cent soixante-treize ; ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie pratiquée à la requête de M. Marquis, ci-après nommé, contre le sieur Poitou, aussi dénommé ci-après, suivant procès-verbal de Binsse, huissier à Saumur, en date du treize octobre mil huit cent soixante-treize ; ledit jugement enregistré et mentionné aux hypothèques ;

Et à la requête de M. Charles Marquis, propriétaire, demeurant ville de Saumur, ayant pour avoué constitué M^{re} Beaurepaire ;

En présence du sieur René-Alphonse Poitou, cultivateur, demeurant au Petit-Puy, commune de Saumur, ayant aussi pour avoué M^{re} Beaurepaire ;

Il sera procédé, le dimanche onze janvier mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^{re} Robineau, notaire à Saumur, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Une maison, située au Petit-Puy, commune de Saumur, composée de deux chambres à feu, grenier au-dessus, cave à demeure avec cheminée, autre caveau vis-à-vis de la porte d'entrée, caveau à gauche en entrant ; le tout joignant au levant un chemin, au couchant Georget et autres, et compris au plan cadastral de ladite commune sous le numéro 503, section B, ayant une superficie de trente-six centiares, sur la mise à prix de cinq cent cinquante francs, ci..... 550 fr.

A reporter. 550 »

Report. 550 »
2^o LOT.

Un morceau de terre, contenant deux ares huit centiares, situé au canton du Petit-Puy, commune de Saumur, joignant d'un côté un chemin, d'un bout Bernard, et compris au plan cadastral sous le numéro 523, section B, sur la mise à prix de cent cinquante francs, ci..... 150 »

Total des mises à prix : sept cents francs, ci..... 700 »

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^{re} ROBINEAU, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;

2^o A M^{re} BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le quinze décembre mil huit cent soixante-treize.

BEAUREPAIRE.

Enregistré à Saumur, le quinze décembre mil huit cent soixante-treize, folio case Reçu un franc quatre-vingt centimes, dixièmes compris. (504) Signé : L. PALUSTRE.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. MILON, ancien huissier à Montreuil-Bellay, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (461)

Etude de M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude et par le ministère de M^{re} HACAULT,

Le dimanche 28 décembre 1873, à midi,

LE MOULIN A EAU

DE

LA VARANNE

Situé sur le Thouet, à la Salle, près de Montreuil-Bellay,

Avec deux paires de meules, veste maison d'habitation, écurie, grange, cour, jardin et îlots.

Exploitation et accès faciles.

Un moulin à vent, près du moulin à eau et de la grande route de Montreuil, et divers morceaux de terres et vignes, contenant environ quatre hectares cinquante ares.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

Pour plus de détails, voir les placards affichés.

S'adresser, pour avoir des renseignements, soit à M. FORET, géomètre-expert à Montreuil, soit audit M^{re} HACAULT, notaire. (485)

Etude de M^{re} HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} mars 1874.

UNE FERME

Située dans le canton de Montreuil-Bellay,

Contenant quarante hectares environ.

Bâtiments nouvellement construits ; terres de première qualité.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, audit M^{re} HACAULT, notaire. (486)

A VENDRE

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4 ;

UN CLOS DE VIGNES

Situé au Pont-Fouchard,

Contenant 44 ares, bien plantés d'espaliers.

S'adresser à M. Paul TAVEAU, expert au Pont-Fouchard. (487)

Etude de M^{re} HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

BELLE

VENTE MOBILIÈRE

Le mercredi 17 décembre 1873, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^{re} Henri Plé, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve Richard-Onfrois, propriétaire à Saumur, rue de Bordeaux, n° 27, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Consoles et glaces Louis XV, belle table de salle à manger avec rallonges, chaises en latanier, fauteuils, une très belle pendule et candélabres, flambeaux, glaces, commodes, armoires, lits, couettes, matelas, couvertures, quantité de porcelaine et cristaux, cave à liqueurs, un magnifique thé complet, paravent, baignoires, bon vin de 1865 et autres, quantité de bouteilles et dames-jeannes vides, belle batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

A VENDRE

D'OCCASION,

UN ENTOURAGE EN FER, de 14 à 15 mètres de longueur sur 80 centimètres de hauteur, pour bassin de jardin.

S'adresser au bureau du journal.

ÉTRENNES DE 1874.

LIBRAIRIE E. MILON

Rue d'Orléans.

Très-grand choix d'Ouvrages, d'Articles de Bureau, d'Objets de Piété, d'Art et de Fantaisie.

Mise en vente, le 20 courant :

D'une magnifique vue pittoresque de la VILLE DE SAUMUR.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelie. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (233)

REVUE

HISTORIQUE, LITTÉRAIRE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sous les auspices du Conseil général NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE.

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes in 8°

ABONNEMENT : Un an, 12 fr.

A la librairie de E. BARASSÉ, rue Saint-Laud, 83, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.